



## Informations générales sur nos formations

### Formations dispensées et formations financées

Les "formations dispensées" sont celles pour lesquelles le FLES agit en qualité d'organisme de formation avec ses propres formateurs.

Pour les salariés en insertion des établissements adhérents, l'inscription se fait par l'envoi des fiches "Demande de formation" et "Questionnaire FSE" et les formations sont dispensées sans facturation.

Pour tout autre salarié ou demandeur d'emploi, ces formations sont dispensées dans le cadre d'une convention de formation et d'une prise en charge de l'employeur, de l'OPCO ou du CPF.

Les "formations financées" sont les formations que le FLES achète à des prestataires pour le compte des établissements adhérents. Ces prestataires sont sélectionnés dans le cadre d'une consultation portant sur le contenu pédagogique et le coût.

Le coût de ces formations est pris en charge par le FLES pour les salariés en insertion des établissements adhérents sur accord de la commission d'agrément.

Pour les autres salariés des établissements adhérents, le coût de ces formations est refacturé à prix coûtant.

Pour ces formations, le FLES assure la gestion administrative et financière mais n'agit pas en qualité d'organisme de formation.

Ces formations ne sont pas proposées à d'autres publics que ceux des établissements adhérents.

### Modalités d'inscription, de convocation et délais d'accès

Les inscriptions sont prises en compte à réception des fiches "Demande de formation" et "Questionnaire FSE" pour les salariés en insertion des établissements adhérents et à réception de la convention de formation acceptée pour les autres publics.

Les sessions sont programmées dès qu'un groupe peut être constitué. La fréquence de chaque formation dépend donc des demandes reçues.

Cette organisation permet d'optimiser l'utilisation des fonds mutualisés consacrés au financement des formations.

Les convocations sont faites par mail auprès de l'employeur avec rappel par SMS au salarié. Il est demandé aux stagiaires ou aux employeurs de confirmer leur présence aux dates proposées.

L'inscription en formation est possible jusqu'à la veille de la formation sous réserve de place disponible et de respect des modalités d'inscription.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à l'indiquer sur la fiche "demande de formation" (Reconnaissance officielle d'un handicap ) ou lors d'une demande d'inscription.

Un entretien téléphonique permettra de prendre en compte le handicap afin d'adapter si nécessaire la formation ou de réorienter la demande.

Les plans d'accès indiquent l'accessibilité des locaux dans lesquels sont organisées les formations.

## Tarif des formations et prestations

Net de TVA (Exonération de TVA / Art. 261.4.4 a du CGI)

### Formations dispensées

#### Formations présentielles

**175 € par journée-stagiaire**

**740 € par journée-groupe**

#### Cas particuliers

CONSTRUIRE SON PROJET

PROFESSIONNEL AVEC PASS'AVENIR

200 € par stagiaire (175 € + licence 25 €)

FRANÇAIS A VISEE PROFESSIONNELLE

15 € par heure-stagiaire en groupe

60 € par heure-stagiaire en individuel

CODE DE LA ROUTE

15 € par heure-stagiaire en groupe

Positionnement linguistique ou numérique

25 €

#### Formations en e-learning

2 € par heure

avec supervision d'un formateur,

évaluation et attestation

49 € par stagiaire et par formation

#### Bilan de compétences

**1680 € pour 24 heures en individuel**

#### Accompagnement des salariés en contrat aidé

Réunion d'information collective

75 € par salarié en contrat aidé

Diagnostic-positionnement

120 € par salarié

Attestation d'expérience

140 € par salarié

#### Certifications

TOSA 1 logiciel

79 €

TOSA 2 logiciels

148 €

TOSA 3 logiciels

198 €

TCF Test de Connaissance du Français

60 € Examen blanc

### Formations achetées

Le coût des formations achetées est communiqué sur demande et indiqué sur les bilans annuels adressés à chaque adhérent.